

COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 64/2023

OBJET : Interdiction de stationner sur les quatre places de parking devant l'école privée Saint Joseph place du Griffoul.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant la demande de mise à disposition des quatre places de parking devant l'école privée Saint Joseph par Madame PANIS ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

ARRÊTE


ARTICLE 1 – Les stationnement sera interdit sur les quatre places de parking situées devant l'école Saint Joseph, le samedi 8 juillet 2023 de 8h à 19h.

ARTICLE 2 - Durant cette période, ces places de stationnement seront réservées aux parents d'élèves effectuant des travaux dans l'enceinte de l'école.

ARTICLE 4 - La signalisation sera mise en place par les parents d'élèves.

ARTICLE 5- La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, 6 juillet 2023.

 Le Maire
Jean-Louis ALBERT

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.